

CONTRE LES INTIMIDATIONS ET LES VIOLENCES POLICIÈRES, NOUS SOUTENONS LA MOBILISATION DES PERSONNELS ET DES LYCÉEN·NES

Un tract de l'AG des lycéen·nes d'Hélène Boucher diffusé au rassemblement lundi 20 janvier 2020 au matin démontrait – à celles et ceux qui en douteraient – la capacité d'intelligence politique des jeunes. Leur analyse articulait l'absence d'action face à la crise écologique, les différentes réformes (nouveau bac E3C, retraites), la précarisation croissante de tou·tes, des étudiant·es aux retraité·es, et les violences policières, en montrant ce que tout cela avait de commun : « le système actuel met en péril notre futur [...] nos vies sont en danger. » Et le tract se concluait par cette affirmation forte : « Nous ne voulons plus vivre dans la peur. »

Pendant que les jeunes réfléchissent et agissent, avec les moyens dont ils et elles disposent, des chefs d'établissement, soutenus par le rectorat, leur nient toute maturité, leur refusent tout droit, les répriment.

Nous, dénonçons le refus désormais systématique des chefs d'établissement d'accorder des salles pour que les jeunes puissent tenir leurs AG.

Nous dénonçons le recours de certains chefs d'établissement à la police. A Colbert, à Bergson, récemment à Hélène Boucher, le 28 janvier à Jacques Decour, les lycéen·nes ont été chargé·es, matraqué·es, gazé·es, visé·es par des LBD, interpellé·es, gardé·es à vue.

Nous dénonçons les convocations des élèves ciblé·es comme leaders et leadeuses (cette semaine à Charlemagne, à Bergson, à Hélène Boucher...), pour participation aux blocus, pour prise de parole, nous dénonçons les intimidations, les menaces, les sanctions, les exclusions.

Nous exigeons que les chef·fes d'établissement cessent de criminaliser la réflexion et l'action politique des jeunes, et qu'au contraire ils les accompagnent dans leurs demandes pour assurer leur émancipation et leur devenir de citoyen·nes conscient·es et engagé·es dans la vie publique.

Considérant que les motivations des lycéens, lycéennes sont pleinement légitimes, le rectorat doit prendre ses responsabilités en demandant aux chef·f·es d'établissement de ne pas entraver les droits des lycéens.

Nous soutenons les revendications portées par les lycéen·nes d'Hélène Boucher le 22 janvier 2020 : non recours à la police lors des blocus ; levée de toutes les sanctions et absence de toute sanction à l'avenir ; banalisation des cours les jours de manifestations ; mise à disposition de salles et de moyens d'information et de diffusion entre lycéen·nes.

Nous appelons les parents des élèves réprimé·es à ne pas rester isolé·es, à contacter les associations de parents d'élèves, pour connaître leurs droits, et exercer tous les recours possibles.

FACE À LA RÉPRESSION, COMME FACE À TOUTES LES ATTAQUES QUI DÉGRADENT NOS CONDITIONS DE VIE, RESTONS SOLIDAIRES ET DÉTERMINÉ·ES.